

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 10 (1872)
Heft: 4

Artikel: La botta merveillausa
Autor: Y.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-181768>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cerf. Tout était rouge, eau, ciel, cavaliers, dames, chasseurs, chevaux, chiens; auprès et au loin tout était rouge.

On déchira le cerf; les chiens eurent le morceau d'élite; des dames de la cour rirent comme des folles; le cerf pleura. Cette fête coûta prodigieusement, mais monseigneur le comte du Nord avait eu une chasse aux flambeaux.

Au château, le souper attendait le retour des chasseurs. Ils furent reçus sous une tente parée d'emblèmes analogues à la fête: des bois de cerf soutenaient les rideaux et les draperies. Au-dessus, quand les prestiges du cuisinier et de l'échanson, deux emplois où les premiers mérites se sont toujours mis en relief dans la maison des Condé, témoin Vatel, eurent achevé d'éblouir l'imagination septentrionale de l'illustre étranger, le prince se leva et dit au comte du Nord: « Où Monsieur le comte croit-il être? » — Je crois être, répond celui-ci, dans le château de Condé, le plus noblement hospitalier des princes, et dans son plus riche appartement.

Les rideaux s'écartent; les deux portes du pavillon s'ouvrent, et le comte du Nord, à son inexprimable étonnement, se trouve au centre des écuries du château. Trois cents chevaux, chacun dans sa stalle, ceux-ci hennissent, ceux-ci courbés sur l'avoine, ceux-là perdant la sueur sous l'éponge, ceux-là frappant les dalles, tous sous la main d'un domestique, complètent cette surprenante perspective.

LÉON GOLZAN.

La botta merveillausa

On vèyâi l'ai ia quoquè z'annâie, per lo gro dè Vaud, on cô dè per lé que l'ai dezan Maufé, poin que n'avâi què quatrou dei à na man. Le portâvè sur son dou onna grôcha botta rodze in fer bâianç, et l'apélâvè sa botta, la botta merveillausa. L'allavè avoé per le velâdzou po gari cliau qu'ètan malâdou et que voliâvon mettre sa botta. Quand l'ètai messâ, l'ètatzivè bin adrei tot amon, poui seringâvè din sta botta, ne sé pas coumein, avoé on piston que dezai, po fère sailli lo soclliou. Ao bê don momin la tzamba inflâvè et Maufé lao dezâi: « Lé lè z'umeu que déchindon, vo z'ité binstou gari.

Héla! qu'arrivavè-t-e? cin que l'arrevè avoé ti le remidou dâi mâidzo: lè z'on sè gareçon et na pa lè z'òtroc. On n'a djamé su se la botta lai fasâi ôquière.

On iâdzou que l'ètai z'allâ per le Combremont, l'ai avéi onna tota bouna fêna qu'ètai bin malâda, et sè dzin vollira lai férè mettre la botta, ma sta on fêna ne volliu pas; lao deze: Avoé sa botta ne tirè quié la mâtî dei z'umeu, lè poin que dè cliau que mettan la botta lliein a bounadrei que moairon. Onna botta lé bouna po lé campetzan que n'an qu'onna tsamba: ié duvè tzambé ie fo duvè botté, ne vù pas autramein.

Du clia rézon dè la Grittélé à Moïse, nion ne volie pliequa mettre la botta merveillausa, l'in failliâi duvè, et Maufé, qu'ètai prau fin, s'apècut que tot ètai fini po lli. L'alla vindrè sa botta ao fin son d'au canton dè Fribô, et ao lieu d'allâ rôda du velâdzou à velâdzou po gari lé dzin avoé ôquière que ne poâvè rin, sé remette a betsi lé trufé et l'ai ia to pllin gâgni.

Y.

Les pêcheurs de perles.

Hélas! si les perles prenaient une voix, elles auraient à raconter bien des iniquités, bien des cruautés, et seraient mouillées de bien des larmes, car ces malheureux pêcheurs de perles ont à subir une

triste vie et à passer d'affreux dangers avant d'arriver à leur fin prématurée.

On sait que la perle est un corps dur, brillant, nacré et rond qui se forme dans l'intérieur de plusieurs coquillages. C'est sur les côtes de Ceylan et de l'île de Bahrein, dans le golfe Persique, que se pêchent les perles les plus fines. Pendant les mois de février et de mars, ces rivages présentent tout à coup un étrange spectacle: les sables du rivage et les rochers de corail se couvrent de tentes aux vives couleurs, aux pavillons flottants, et il se rassemble là des plongeurs et des marchands, des vendeurs de poissons et des bouchers, des calfats et des fabricants de voiles, des joaillers et des oisifs, des Asiatiques et des Africains, qui circulent, qui parlent haut, qui se heurtent, qui trafiquent et cherchent à s'enrichir par quelque heureux hasard. Il y a là aussi des prêtres et serviteurs d'idoles, qui lèvent des impôts sur les pêcheurs superstitieux, se font apporter des offrandes et imposent des jours fériés, ensorte que le gain des malheureux pêcheurs est à demi dépensé d'avance, et que leurs journées de travail se réduisent à environ 30 jours dans toute la saison.

Lorsque tout est prêt, un Parsis ou un Hindou vient, moyennant finances, bénir les flots pour en écarter les requins; des magistrats et des sorciers, toujours moyennant finances, distribuent des amulettes et prononcent des formules sacramentelles. Au moment où les bateaux vont partir, on voit, debout sur la poupe de la barque principale un vieux charlatan, qui passe pour un enchanteur et se vante de soumettre les requins à sa puissance; il agite ses mains décharnées, il fait des contorsions, il saute, il pousse des hurlements et en arrive à inspirer aux pêcheurs autant d'effroi qu'il prétend en inspirer aux requins. On observe le jeûne le plus rigoureux pendant toutes ces cérémonies, et on ne part que lorsque l'enchanteur a enfin déclaré le moment propice; il en donne le signal par des cris affreux, auxquels les pêcheurs répondent en chœur, puis on distribue de larges rations d'une espèce de rhum fait avec du vin de palmier, et le travail sérieux commence.

Les barques se rassemblent ordinairement à une heure assez avancée de la nuit; quand elles sont réunies, on tire un coup de canon et on met la voile pour la « pêcherie, » située vers le côté ouest du golfe Persique, afin d'y arriver avant le point du jour, pour que les plongeurs puissent commencer leurs opérations au moment même où le soleil paraît sortir de la mer.

Chaque barque contient, outre le pilote, dix ramers et dix plongeurs: ces derniers complètement nus et la peau frottée d'huile, travaillent au nombre de cinq pendant que les cinq autres se reposent à tour de rôle; avant de plonger, ils se compriment les narines au moyen d'un morceau de corne qui empêche l'eau d'y pénétrer, se bouchent les oreilles avec de la cire, s'attachent par une corde à la ceinture le réseau-sac qui doit renfermer les huîtres, et prennent entre leurs pieds un lourd morceau de granit rouge destiné à faciliter et accélérer leur